

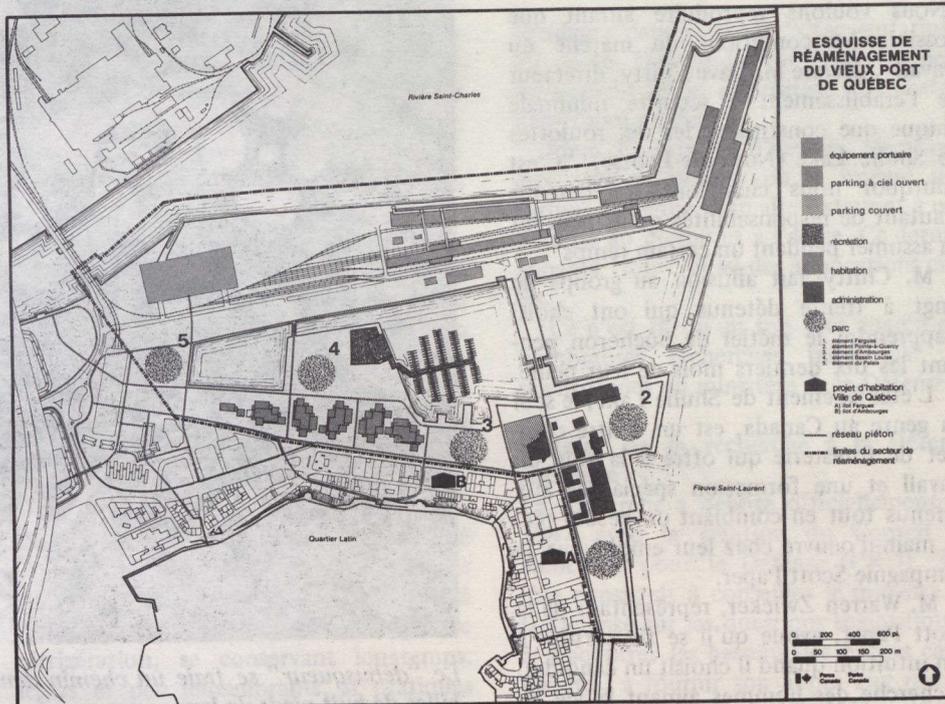
Plan de réaménagement du Vieux Port de Québec

“Par son histoire et par son architecture, le Vieux Québec est un quartier d’une importance exceptionnelle, non seulement pour les citoyens de la ville de Québec, mais aussi pour ceux de tout le Canada”, a fait remarquer M. André Ouellet, ministre d’État chargé des Affaires urbaines, alors qu’il annonçait, le 13 février à l’hôtel de ville de Québec, la création d’un programme fédéral de \$42 millions, réparti sur quatre ans, destiné à redonner vie aux quelque 170 acres de terrain situées dans le quartier du Vieux Port de Québec, et appartenant au gouvernement fédéral. Les travaux permettront la création de 1 000 emplois qui y seront directement reliés.

Le programme vise en particulier la création d’espaces verts et récréatifs, l’aménagement d’un centre maritime illustrant le passé du Vieux Port, la remise en état d’immeubles à caractère historique, la construction de locaux pour l’administration fédérale et de 300 unités de logement pour personnes à revenus modiques et moyens, la reconstruction des quais et la réalisation d’une étude de rentabilité d’un centre océanographique régional.

Actuellement, certains secteurs du Vieux Port sont dans un état pitoyable et certaines installations industrielles, portuaires et ferroviaires devenues désuètes devront être relocalisées.

Le ministère d’État aux Affaires urbaines se chargera de diriger et de coordonner



ner l’ensemble du projet. Les autres ministères et organismes fédéraux appelés à y participer sont les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien (Parcs Canada), des transports (Conseil des ports nationaux), des Travaux publics, des Pêches et de l’Environnement, ainsi que la Société centrale d’hypothèques et de logement.

M. Ouellet a conclu ainsi : “...Le vieux Port va renaître. Son caractère historique

sera rehaussé. Ce sera là un ensemble qui sera non seulement attrayant, mais qui de plus répondra aux besoins d’aujourd’hui... Ce que nous entreprenons aujourd’hui correspond aux désirs et objectifs que nous ont manifestés le gouvernement du Québec, les autorités de la ville de Québec ainsi que plusieurs groupes de citoyens voués à la promotion humaine, touristique et historique du quartier du Vieux Québec.”

Visite de la Souveraine au Canada

Le premier ministre a annoncé le 1er février que Sa Majesté la Reine serait de passage au Canada du 26 juillet au 6 août 1978.

La Souveraine visitera Terre-Neuve, la Saskatchewan et l’Alberta. Comme elle l’a annoncé dans le discours du Trône, le 18 octobre 1977, elle procédera à l’ouverture des Jeux du Commonwealth à Edmonton, le 3 août.

Le premier ministre a également rendu publique la nomination, approuvée par Sa Majesté, de M. Henry F. Davis au poste de secrétaire canadien de Sa Majesté la Reine et coordonnateur fédéral de la visite royale en 1978.

M. Davis, qui dirige par ailleurs le Secrétariat des conférences intergouverne-

mentales canadiennes, cumulera les deux postes.

Nouveaux accords de travail partagé

Le ministre de l’Emploi et de l’Immigration, M. Bud Cullen, a annoncé récemment que des mises à pied touchant 275 travailleurs avaient été évitées grâce à la signature de trois nouveaux accords de travail partagé. Les accords ont été conclus avec Summer Tire and Automotive Limited, de Moncton (Nouveau-Brunswick), Research Industries Limited, de Burnaby (Colombie-Britannique) et Ubald Forest et fils limitée, au Québec. Cette dernière entente inclut les deux usines de la compagnie à La Visitation et à Trois-Rivières.

Rappelons que dans le programme fédéral d’emploi partagé, les travailleurs acceptent d’abord de travailler pendant une période plus courte que la semaine normale. Une partie de leur salaire perdu leur revient sous forme de prestations d’assurance-chômage. La Commission de l’emploi et de l’immigration du Canada passe alors un contrat dans lequel sont arrêtées les conditions qui régissent le versement des prestations pour travail partagé.

Ces trois accords font passer à six le nombre d’ententes conclues jusqu’à présent. M. Cullen a signalé que, dans chacun des trois projets approuvés, les entreprises visées envisageaient des mises à pied temporaires et prévoient recommencer à produire pleinement au bout de quelques mois.